

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°160.

Bien cher Albinus,

Tout d'abord, j'espère que toi, tes proches et ami(e)s ont été épargnés par cette terrible pandémie. Continuons à rester prudents et vigilants.

Avant d'en venir à l'objet de cette lettre j'ai pensé utile de revenir sur le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 mars. Une date déjà bien lointaine. Comme tu as pu le lire, l'entendre à maintes reprises la participation fut d'une extrême faiblesse : moins de 42% au plan national, un chiffre jamais connu sous la Vème République. Arbin, pourtant réputée pour sa forte participation (en général toujours supérieure à 75%), n'a pas échappé à cette forte diminution.

Sur 616 inscrits, 293- 47,56%- ont voté ou donné procuration. On a comptabilisé 4 bulletins blancs et 9 nuls. 280 votes sont donc exprimés. La faute au coronavirus ? Indéniablement il a joué un rôle important. La présence d'une seule liste à Arbin, et donc un résultat sans surprise a, peut-être aussi, incité certains à rester chez eux. A ce sujet, des bruits ont couru, mais ce n'était peut-être qu'une rumeur, que 2 listes contre le Maire sortant étaient en gestation. Projet abandonné ? Rumeur orchestrée ? Certains de ces initiateurs auraient fini par rejoindre la liste du Maire ! Bizarre non ? Comme en 2014, le Maire sortant a obtenu un score parmi les plus faibles (245 voix sur 293 votants, soit 87,50 des 280 exprimés mais moins de 40% des inscrits).

Résultat des élections :

Nom	Nb de voix	% des inscrits	% des exprimés
Louis ROGET	268	43,50	95,71
Alain DUPONT	259	42,04	92,50
Régis SALMERON	258	41,48	92,14
Joséphine JEANNERET	257	41,72	91,78
Amandine PEJOAN	255	41,39	91,07
Georges CALLIGARO	253	41,07	90,35
Laetitia VERHAGUE	253	41,07	90,35
Aurélien MOULIN	252	40,90	90,00
Anaïs DUPUIS	251	40,74	89,64
Emmanuel NARDELLI	251	40,74	89,64
Christian LECOMTE	249	40,42	88,92
Grégory GUIBORAT	247	40,09	88,21
Patrice DOMENGET	246	39,93	87,85
Carlo APPRATTI	245	39,77	87,50
Corinne BRUN	238	38,63	85,00

Le Conseil Municipal, avec ses 9 nouveaux conseillers, dont on ne connaît pas grand-chose s'est donc réuni le 25 mai pour une séance à huit clos afin d'élire le Maire et les adjoints.

**1-Election du Maire** : sous la présidence de M. Calligaro, doyen d'âge, il est procédé à l'élection du Maire. M. Appratti est seul candidat. Il obtient 14 voix et 1 bulletin blanc. Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

**2-Fixation du nombre d'adjoints** : après en avoir délibéré le Conseil fixe le nombre d'adjoints à 3.

Albinus, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de te donner mon sentiment sur l'utilité d'avoir 4 adjoints à Arbin. D'autant que leur « feuille de route » si souvent annoncée par le Maire n'a jamais été communiquée... Existait-elle ? Espérons que cette nouvelle mandature, avec un large renouvellement du Conseil, apporte des actes après les paroles.

### 3-Election des Adjoints au Maire :

-Election du 1<sup>er</sup> Adjoint : M. Roget est seul candidat. Il obtient 14 voix et 1 bulletin blanc. Il est donc élu ;

-Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint : M. Domenget est seul candidat. Il obtient 12 voix et 3 Bulletins blancs. Il est élu.

-Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Moulin et M. Lecomte sont candidats. Ont obtenu : Mme Moulin 10 voix, M. Lecomte 4 voix et 1 bulletin blanc. Mme Moulin est élue 3<sup>ème</sup> Adjointe.

**4-Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints :** Albinus je ne reviendrai pas sur le mode de fixation de ces indemnités. J'ai eu l'occasion de développer ce sujet dans ma lettre 159 du 29/02/2020 suite à la loi du 27/12/2019 **qui prévoyait une revalorisation possible des indemnités des élus des communes de moins de 3500 habitants. Certaines Communes de la même population qu'Arbin ne l'ont pas appliquée : Pallud, par exemple n'a retenu que 80% du taux maximum.** Ce Conseil du 25 mai a entériné dans sa délibération 11/2020 ce qui avait été voté le 29/02/2020 à savoir :

- pour le Maire : application du taux maximum soit une indemnité mensuelle de **1 567,43€**
- pour les adjoints : application du taux maximum soit une indemnité mensuelle de **416,47€**

**5-Attribution des délégations au Maire :** sans rentrer dans le détail des 25 points relatifs à ces délégations, il faut retenir que le Maire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Commune et notamment d'emprunter jusqu'à **350 000€** par an pour financer des investissements. Je ne te détaillerai pas ces 25 points, car le Maire ne rend jamais compte de ses décisions en séance du conseil, prises dans ce cadre, alors qu'il devrait le faire. Alors à quoi bon !

Voilà Albinus une nouvelle équipe en place pour 6 ans. Y aura-t-il pour autant des modifications dans la gestion quelque peu « jupitérienne » de la Commune depuis 2001 ? L'avenir nous le dira.

J'ai commencé mon propos par la crise sanitaire. A ce sujet je voudrais, comme toi sans doute Albinus, regretter l'absence d'actions de l'équipe municipale (anciens et nouveaux) dans ces douloureux moments. Il ne suffit pas d'un communiqué lapidaire dans la presse pour dire que le Maire est à la disposition des habitants. Dans la plupart des Communes, y compris les plus petites, les élus et employées municipales ont téléphoné aux anciens pour prendre des nouvelles et proposer des services de courses. Rien non plus pour approvisionner la population en masques introuvables en pharmacie. Je suis sûr que les plus fragiles auraient autant apprécié le geste que le « banquet » de début d'année lors des vœux. Là aussi, partout dans les médias, on a vu des petites communes se démener pour trouver ces masques ou des bénévoles pour en fabriquer. Bien dommage !

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juin 2020